

le transfert des ressources naturelles, par le Gouvernement fédéral, des Provinces des Prairies et des sections mentionnées de la Colombie Britannique (voir aussi p. 1030 de l'Annuaire de 1931), les terres publiques de toutes les provinces sont sous l'administration provinciale. Dans l'Île du Prince-Edouard, toutes les terres sont concédées et il n'y a pas de terres provinciales. Les renseignements relatifs aux terres publiques des provinces peuvent être obtenus des fonctionnaires suivants des différentes provinces: Ministre des Terres et Forêts, Halifax, N.-E.; sous-ministre des Terres et Mines, Fredericton, N.-B.; sous-ministre des Terres et Forêts, Québec, Que.; sous-ministre des Terres et Forêts, Toronto, Ont.; directeur des Terres, Ministère des Mines et Ressources naturelles, Winnipeg, Man.; directeur des Terres, Ministère des Ressources Naturelles, Regina, Sask.; directeur des Terres, Ministère des Terres et Mines, Edmonton, Alta; sous-ministre des Terres, Victoria, C.B.

Section 2.—Ministère des Travaux Publics

Les services de construction du Gouvernement fédéral, même avant la Confédération, étaient connus sous le nom de Ministère des Travaux Publics. Le travail de ce Ministère se divise en trois branches principales: le génie, l'architecture et les télégraphes. Un exposé des attributions de chacune de ces branches a paru à la p. 967 de l'Annuaire de 1941 et une description des cinq cales sèches construites par le Ministère, à la p. 626 de l'Annuaire de 1942.

Section 3.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

Sous-section 1.—Les Indiens du Canada

Les Indiens du Canada, dont les affaires sont administrées par la Branche des Affaires Indiennes du Ministère des Mines et Ressources, forment une population de 118,378 (d'après un dénombrement fait par ce ministère en 1939). La croyance populaire voulant que cette race soit en voie de disparaître ne concorde pas avec les faits. Avant l'arrivée des Européens, les Indiens étaient à n'en pas douter plus nombreux, mais il n'existe aucune information sûre relativement à la population aborigène durant le régime français ou le régime anglais. Toutefois, la meilleure estimation de la population aborigène ou indienne de ce qui constitue présentement le Canada est de plus de 200,000 ou le double environ du chiffre ci-dessus mentionné. Depuis le début du siècle la tendance est à la hausse et marquée d'une augmentation progressive et passablement constante.

Administration.*—Des réserves ont été attribuées aux différentes peuplades indiennes du Dominion, leurs occupants étant placés sous la surveillance d'agents locaux du Ministère. Les activités du Ministère, en sa qualité d'administrateur des affaires des Indiens, comprennent l'instruction et les soins de la santé, le développement de l'agriculture et autres entreprises, l'administration des terres, fonds et biens et l'assurance générale du bien-être.

L'administration locale des bandes d'Indiens des réserves dispersées à travers le Canada est exercée par des agences du département, au nombre de 99. Le nombre de bandes relevant de ces agences varie d'une à plus de 30. Le personnel d'une agence se compose habituellement, en plus de l'agent, de divers fonctionnaires tels qu'un médecin, un commis, un instructeur agricole, une sage-femme ambulante, un

* Révisé par T. R. L. MacInnes, secrétaire, Branche des Affaires Indiennes, Ministère des Mines et Ressources. Pour un exposé de l'administration antérieure, voir p. 951 de l'Annuaire de 1932.